

Paris,
le mardi 18 février 2003

Émetteur : D.S.R. Service Imprimés

Signataires :

Monsieur le Directeur de la CNAMTS

Madame, Monsieur le Directeur de la CPAM

Madame, Monsieur le Directeur de la CGSS

Objet : Ordonnancier bi-zone, référence S 3321A

Madame, Monsieur le Directeur,

Le marché de l'ordonnancier bi-zone, référence S 3321A, vient d'être renouvelé et attribué à l'Imprimerie FABREGUE.

Une première fabrication est d'ores et déjà en cours dans le cadre de ce marché et la mise à disposition du stock sera effectuée aux environs de la mi mars.

Afin d'améliorer la qualité du service nous avons privilégié l'option permettant la passation directe des commandes auprès du fournisseur.

Dès la mi mars vous pourrez donc adresser vos demandes par Minitel :

3614 13214021401*V + introduction d'un mot de passe pour chaque CPAM

(ce mot sera communiqué par l'Imprimeur à la première commande).

Les facturations seront adressées par l'UCANSS de la façon habituelle

Ce nouveau dispositif annule les commandes passées suite à la lettre circulaire n°20/2002 pour les livraisons 2003.

Pour tous renseignements concernant vos livraisons 2002, prenez contact avec Josette BAZILLOU - tél 01 45 38 82 40.

Toutefois en cas de besoins urgents sur ce formulaire avant l'approvisionnement UCANSS vous avez la possibilité de vous dépanner dès maintenant directement auprès de ce même fournisseur. Vos commandes sont alors à adresser :

- par courrier : FABREGUE SA

à l'attention de Madame Odette ROBERT

BP 10

87500 - SAINT YRIEIX LA PERCHE

- par fax : 05 55 08 38 02

- par messagerie électronique : orobert@fabregue.fr

Les expéditions seront effectuées dans les 48H et les facturations établies par FABREGUE aux conditions suivantes : 19,50 € le mille HT + frais de port.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Patricia GAZZOLA

